

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2014 à 20 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Sabine DESGRANGES, Martine LAUBEPIN, Jean-Marc CHARPENEL, Didier BOUCHARD, Olivier MATHEY, Alain GOUJON, David VERDU, Jean-Pierre PASCALIN, Carole CHEYRON.

Excusé : Robert CHEVALIER

### **1 - Rythmes scolaires :**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 22 février 2013, le Conseil Municipal de Colonzelle avait décidé le report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Le Ministre de l'Education Nationale a par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 assouplit les modalités d'application de la réforme des rythmes scolaires, notamment par la possibilité de réaliser une expérimentation pour une durée de 3 ans.

M. le Maire présente le résultat des réunions organisées entre les deux communes du R. P. I. Colonzelle-Chamaret ainsi que dans le cadre de la Commission « Rythmes scolaires » commission ad hoc, réunissant des élus et certains futurs animateurs.

La commission propose donc de grouper les trois heures du temps d'activité périscolaire en une seule demi-journée afin de permettre aux animateurs de travailler successivement avec plusieurs groupes d'enfants et de choisir le jeudi après-midi pour proposer les d'activités périscolaires afin que cela permettent une coupure souhaitable dans les activités purement scolaires.

Le Conseil d'école du RPI Colonzelle-Chamaret, préalablement consulté le 2 juin, a donné son accord pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- De mettre en œuvre l'expérimentation instaurée par le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 ;
- De grouper les trois heures du temps d'activité périscolaire en une seule demi-journée ;
- De choisir le jeudi après-midi.

### **2 - Rénovation de l'église de Margerie:**

Les murs intérieur et extérieur de l'église de Margerie sont en très mauvais état, l'électricité n'est plus aux normes.

M. le Maire présente 2 devis de travaux

- Reprise des enduits intérieur et extérieur : entreprise PBM 24 655 HT €
- Reprise de l'électricité : entreprise JAUD 5 258,13 HT €

### **3 - Désignation référent ambroisie:**

L'ambroisie est une plante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques, sa présence dans la région a un impact considérable sur la santé de la population. Le plan Régional santé environnement signé par M. le Préfet de Région prévoit la désignation de référents ambroisie dans les communes. Ce référent a pour mission de localiser la présence de la plante, de rencontrer les propriétaires et/ou occupants concernés pour les inciter à prendre les mesures appropriées.

Pour faciliter l'action communale, il est fortement recommandé de désigner, pour chaque commune, un référent élu et un référent non élu (agent communal ou bénévole).

Pas de volontaire

#### 4 - Electrification des cloches de l'église de Colonzelle :

M. le Maire explique qu'il a contacté l'entreprise PACCARD, afin de réaliser un diagnostic et un devis pour l'électrification des cloches de l'église de Colonzelle.

La proposition de la société PACCARD vise à installer des dispositifs de sonnerie en tintement sur chacune des deux cloches, ceux-ci venant frapper les cloches par l'extérieur.

L'installation, est piloté par une horloge de commande radio-synchronisée, nous permettant, pour le domaine civil et selon les horaires défini par la mairie, d'actionner les sonneries horaires avec ou sans répétitions, les éventuelles demi-heures et tocsin.

Le système est également conçu pour permettre les sonneries de glas ou de solennités, telles que les offices, mariage et autre baptême carillonnée.

Le coût estimé des travaux s'élève à 3 994,81 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la société PACCARD pour l'électrification des cloches de l'église de Colonzelle ;
- décide de demander au Conseil Général une subvention la plus élevée possible sur un montant de travaux HT de 3 994,81 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### 5 - Décision modificative n°1 – M49

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Article	Intitulé	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
	<b>Section de fonctionnement</b>		
6811-68	dotations aux amortissements	43 329,00 €	
6811-042	dotations aux amortissements		43 329,00 €
777-77	quote part subv. investissement	19 914,00 €	
777-042	quote part subv. investissement		19 914,00 €
6061	fournitures non stockables	298,87 €	
673	titres annulés (sur exercices antérieurs)		298,87 €
6811-042	dotations aux amortissements	0,03 €	
615	entretien et réparations		0,03 €
		63 541,90 €	63 541,90 €

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus

## 5 - Questions diverses:

- Demande Mme Peyrol Marie Josée Renouvellement location ancien foyer pour les cours de Gym.
- Lutte contre la Flavescence dorée:

Colonzelle entre dans le périmètre de lutte obligatoire car la Commune est proche de foyers de flavescence (Montségur-sur-Lauzon)

➤ Proposition de photo aérienne société Photo Pirenaic: 590€ TTC  
- 25-30 photo (15X20cm) +2 agrandissements (40X60cm)+ le CD avec toutes les photos en HD et tous les droits

- Assemblée Générale Natura'Pro à Montélimar à 15h30 Palais des Bonbons, Rencontre avec M. Sarrion société DICOBAT (projet école)
- Aménagement carrefour sortie Colonzelle
- Recrutement agent technique CAE / CUI